conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fluazuron / Citronellal Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- : Non applicable

mandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Kilsheelan

. Clonmel Tipperary, IE

Téléphone 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Irritation cutanée, Catégorie 2

Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, Catégorie

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H360D: Peut nuire au fœtus.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360D Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utili-

sation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des veux/

du visage.

### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-Méthyl-2-pyrrolidone 3,7-Diméthyloct-6-enal

#### Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: 5.0 28.09.2024

ion: Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile de soja	8001-22-7 232-274-4	Aquatic Chronic 4; H413	>= 30 - < 50
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 30 - < 50
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10
Butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 1 - < 10
3,7-Diméthyloct-6-enal	106-23-0 203-376-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10
Fluazuron	86811-58-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 — Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000	>= 2,5 - < 10
		Facteur M (Toxicité	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

		chronique pour le milieu aquatique): 1.000	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Composés chlorés

Composés de fluor

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

ငှင်ဝ

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éloigner toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage** 

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la cha-

leur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Matières solides inflammables

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Da 5.0 28

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

des gaz inflammables

Explosifs Gaz

Substances et mélanges extrèmement toxiques

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
N-Méthyl-2- pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m3	2009/161/EU
рупонаопе	Information su	upplémentaire: Ident	ifie la possibilité d'absorption	significative à
	travers la pea	u, Indicatif		
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2009/161/EU
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à
		TWA	10 ppm 40 mg/m3	2004/37/EC
	Information su	upplémentaire: Peau	i, Agents cancérigènes ou m	utagènes
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC
	Information su		, Agents cancérigènes ou m	utagènes
		VLE 8 hr	3,6 ppm 14,4 mg/m3	BE OEL
			sorption de l'agent, via la pe	
		on peut se faire tant	nepartie importante de l'expor par contact direct que par pr	
		VLE 15 min	20 ppm 80 mg/m3	BE OEL
	queuses ou le	es yeux, constitue un on peut se faire tant	sorption de l'agent, via la per nepartie importante de l'expo- par contact direct que par pr	sition totale.
Propane-2-ol	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m3	BE OEL
Butanone	78-93-3	STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

I		TWA	200 ppm	2000/39/EC
			600 mg/m3	
	Information s	upplémentaire: Indica	atif	
		VLE 15 min	300 ppm	BE OEL
			900 mg/m3	
		VLE 8 hr	200 ppm	BE OEL
			600 mg/m3	
Fluazuron	86811-58-7	TWA	60 μg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	600 µg/ 100cm2	Interne
2,6-Di-tert-butyl-p-	128-37-0	VLE 8 hr (vapeur	2 mg/m3	BE OEL
crésol		et aérosol)	_	

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3,7-Diméthyloct-6- enal	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,140 mg/cm2
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,140 mg/cm2
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg p.c./jour
N-Méthyl-2- pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,8 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg p.c./jour
Propane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	319 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: 5.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
Butanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg p.c./jour
2,6-Di-tert-butyl-p- crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3,7-Diméthyloct-6-enal	Eau douce	0,009 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,087 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,159 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,016 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,027 mg/kg
		poids sec (p.s.)
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
	Eau douce - intermittent	5 mg/l
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,07 mg/kg poids
		sec (p.s.)
Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

II		sec (p.s.)
	Sédiment marin	552 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	160 Aliments mg
		/ kg
Butanone	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau douce - intermittent	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	284,7 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	22,5 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	1000 Aliments
		mg / kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 μg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,02 μg/l
	Eau de mer	0,02 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,04769 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,33 Aliments mg
		/ kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte). Minimiser la manipulation ouverte.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants. Prenez note que le produit est

inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection

des mains.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solution aqueuse

Couleur : jaune

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

-4 °C

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

78 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair : 52 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 5,3 - 5,7 mm²/s (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Solvant: Éthanol

soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,54

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 0,94 - 0,96

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité** 

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta- :

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

née

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

14/37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 25 mg/l Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

**Butanone:** 

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 25,5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 436

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta- :

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2.150 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.500 - 5.000 mg/kg

Fluazuron:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 6.0 mg/lDurée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

15 / 37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

**Composants:** 

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Résultat : Irritation de la peau

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Butanone:** 

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Fluazuron:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Butanone:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Fluazuron:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation légère des yeux

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Propane-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

**Butanone:** 

Type de Test : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

17 / 37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Fluazuron:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain Résultat : négatif

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Hamster

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

**Butanone:** 

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Saccharomyces cerevisiae, test de mutation de

gène (in vitro) Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: test du micronoyau in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Fluazuron:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Réparation de l'ADN

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique

Espèce: Hamster Résultat: équivoque

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Rat

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 2 années Résultat : négatif

### Propane-2-ol:

Espèce : Rat

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 semaines

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

### 3,7-Diméthyloct-6-enal:

Espèce : Rat Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 104 - 105 semaines

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 104 - 105 semaines

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Fluazuron:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date 5.0 28.09

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 22 Mois Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

**Composants:** 

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: positif

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: positif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la

base de l'expérimentation animale.

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

**Butanone:** 

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 443

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 443

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Fluazuron:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Résultat: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:** 

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Propane-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Butanone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été

observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg

de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huile de soja:

Espèce : Rat

NOAEL : 4.000 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024

Date de la première version publiée:

09.07.2019

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce Rat, mâle NÖAEL 169 mg/kg : 433 mg/kg LOAEL Voie d'application : Ingestion Voie d'application Durée d'exposition : 90 jours

Méthode OCDE ligne directrice 408

Espèce Rat NOAEL : 0,5 mg/l LOAEL : 1 mg/l

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 96 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 442

Méthode : OCDE ligne directrice 413

: Lapin : 826 mg/kg : 1.653 mg/kg Espèce NOAEL voie d'application : 1.653 mg/kg : Contact avec la peau Durée d'exposition : 20 iours

Propane-2-ol:

NOAEL : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 Sem

**Butanone:** 

Espèce : Rat : 14,84 mg/l : Inhalation (vapeur) : 90 jours NOAEL

Voie d'application

Durée d'exposition

: OCDE ligne directrice 413 Méthode

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Espèce : Rat

LOAEL : > 100 mg/kg Voie d'application: IngestionDurée d'exposition: 14 Sem.Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Remarques

Fluazuron:

Espèce : Rat LOAEL 240 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 13 Sem.

Organes cibles Foie, Thyroïde, Glande pituitaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Espèce : Rat
NOAEL : 10 mg/kg
LOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 3 Sem.

Espèce : Chien

NOAEL : 7,5 mg/kg

LOAEL : 110 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 52 Sem.

Organes cibles : Foie

### 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat

NOAEL : 25 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 22 mois

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **Butanone:**

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### **Composants:**

#### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 600,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 92,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 600 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertebres aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 1.050 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

**Butanone:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 308 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 06.07.2024

4637946-00015

Date de la première version publiée:

09.07.2019

tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

2.029 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

1.240 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 22 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 8,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 13,33

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,52 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

650 ma/l

Durée d'exposition: 30 min

Fluazuron:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 9,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): 0,0006 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

27,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1.000

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1.000

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

28 / 37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,053 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,316 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

: 1

tique)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

Propane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

BOD/COD : BOD: 1,19 (DBO5)

29 / 37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024

Date de la première version publiée:

09.07.2019

COD: 2,23 BOD/COD: 53 %

**Butanone:** 

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 4,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

Huile de soja:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 4

Remarques: Calcul

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,46

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

Propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,05

**Butanone:** 

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 0,3

octanol/eau

3,7-Diméthyloct-6-enal:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,62

octanol/eau

Fluazuron:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,1

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Bioaccumulation

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1.800

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 5,1

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser

et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1993
ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Propane-2-ol, Butanone)

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Propane-2-ol, Butanone)

RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Propane-2-ol, Butanone)

**IMDG** : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Propan-2-ol, Butanone, Fluazuron, 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol)

IATA : Flammable liquid, n.o.s.

(Propan-2-ol, Butanone)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3

ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**ADR** 

Groupe d'emballage : III Code de classification : F1

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

30

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 3

Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, S-E

Ellis Code

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

rid

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

 Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 30: N-Méthyl-2pyrrolidone

Numéro sur la liste 71: N-Méthyl-2pyrrolidone

Numéro sur la liste 72: N-Méthyl-2pyrrolidone

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

N-Méthyl-2-pyrrolidone

: Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2
P5c LIQUIDES 5.000 t 50.000 t
INFLAMMABLES
E1 DANGERS POUR 100 t 200 t
L'ENVIRONNEMENT

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.07.2024 5.0 28.09.2024 4637946-00015 Date de la première version publiée:

09.07.2019

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route: AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux: bw - Poids corporel: CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fluazuron / Citronellal Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 4637946-00015

Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée:

09.07.2019

duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

#### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360D	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR